

## Ma location pas à pas

Nombreux sont celles et ceux qui hésitent à franchir le pas de la location d'un véhicule (ancien), à cause de certaines questions qu'ils se posent ou de certaines incertitudes dans le déroulement des choses : « comment ça se passe? », « comment fait-on pour la caution? »; « on paie en cash ou par carte bancaire? », « que se passe-t-il si je fais une gratte sur la peinture? », etc... Pour éclaircir les choses, vous convaincre peut-être, voici, pas à pas, le déroulement d'une location à « La Petite Régie ».

1. L'occasion de programmer une balade « en ancienne » se présente. Je décide de me renseigner. J'envoie un e-mail ou j'appelle « La Petite Régie » qui m'informe des véhicules disponibles aux dates qui me conviennent.
2. J'effectue mon choix. Par exemple, la très populaire 4L de 1979.
3. Grâce aux coordonnées que j'ai fournies, « La Petite Régie » m'envoie un devis incluant le montant de la caution que je devrai fournir, en espèces ou par carte de crédit, le jour de la location.
4. Comme le devis correspond à mes attentes, je confirme ma réservation en fournissant, par e-mail, les informations de ma carte bancaire (n°, expiration & cryptogramme) ainsi qu'une copie de mon permis de conduire et de ma carte d'identité.
5. Dès le paiement reçu, « La Petite Régie » me confirme ma réservation (véhicule, date, heure) et prépare, à l'aide des documents que j'ai fournis, le contrat de location.
6. Le jour prévu, le véhicule est à ma disposition au siège social de « La Petite Régie ». Celui-ci est en parfait état de fonctionnement, réservoir à carburant plein. Sur demande et moyennant supplément, le véhicule peut être livré à un autre endroit à fixer de commun accord (ex: un gîte de la région, dans lequel je serais arrivé la veille, tard le soir). Je suis également en mesure de présenter au loueur les différents documents officiels et carte bancaire utilisés pour la réservation. Enfin, je n'ai pas oublié de me munir du montant de la caution en espèce ou de ma carte de crédit.
7. Après vérification des divers documents et signature d'un reçu pour la caution, le loueur m'explique le fonctionnement du véhicule, ses éventuelles particularités et relève également le kilométrage. En outre, il m'expose les spécificités du contrat de location (horaire, kilométrage et zone géographique limités) et les balades qu'il a lui-même organisées. J'effectue mon choix parmi elles.
8. Avant mon départ, je signe le contrat de location, les conditions générales et le document descriptif de l'état du véhicule.
9. Je profite de ma journée de location au volant de la voiture de « La Petite Régie ». A mon propre rythme mais dans le respect de l'heure limite de restitution du véhicule.

10. Avant de restituer le véhicule au loueur, je n'oublie pas d'effectuer le plein de carburant.

11. A mon arrivée à « La Petite Régie », je remets les clés et effectue le tour du véhicule avec le loueur afin de vérifier qu'il n'a subi aucun dégât et que le kilométrage autorisé a été respecté. J'échange alors le reçu contre la caution en espèces remise le matin. Si paiement par carte bancaire, la caution vous sera remboursée dans les quinze jours qui suivent la location.